

Démarche : LBC Boisement - projet individuel  
Organisme : Direction générale de l'énergie et du climat

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

[ATTENTION : Ce formulaire est désormais obsolète. Merci d'utiliser le formulaire V3 désormais accessible ici : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/lbc-boisement-v3>  
Merci de ne plus notifier de nouveaux dossiers sur le formulaire V2.

La méthode boisement a été rédigée par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et indique les étapes à suivre pour la réalisation de projets de boisement visant à développer les différents leviers d'atténuation du changement climatique de la filière forêt-bois. Le boisement est l'opération qui permet la plantation d'une forêt sur un terrain qui n'était pas une terre forestière au cours des dix années précédentes.

**Avant de remplir le formulaire, nous vous conseillons de bien lire la méthode Boisement.**  
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2019-10/M%C3%A9thode%20boisement.pdf>

### Région administrative du projet

C'est la région dans laquelle se trouve la plus grande surface du projet de boisement.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Auvergne Rhône Alpes

Bretagne

Bourgogne Franche Comté

Centre Val de Loire

Corse

Grand Est

Hauts-de-France

Ile de France

Normandie

# LBC Boisement - projet individuel

Occitanie

PACA

Pays de la Loire

## I. Notification du projet

### Date de notification du projet

Si vous notifiez ce projet pour la première fois, indiquez la date du jour.  
Autrement, merci de prendre contact avec le service instructeur ou la DGEC.

### Qualité du demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Je suis le seul propriétaire des terrains à boiser

Je suis l'un des propriétaires

Je suis le représentant légal d'une société ou d'un groupement propriétaire des parcelles

Je suis mandataire du ou des propriétaires

### Numéro du demandeur

Si vous n'avez pas de numéro, vous pouvez vous inscrire ici : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-en-tant-que-demandeur-de-lbc>

Cette première inscription vous évite de renseigner les mêmes informations si vous déposez plusieurs dossiers de demandes de Label Bas-Carbone.

### Nom du projet

### Commune(s) sur lesquelles se situe(nt) le projet

#### Commune

#### Commune

#### Commune

### Description succincte du projet

Merci de réaliser une description succincte du projet comprenant au moins les éléments suivants :

- But du projet
- Surface en ha concernée par le projet
- Usage actuel des terres
- Espèces plantées

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Je notifie mon projet et je déposerai le dossier plus tard : je remplis la partie I. et je clique sur "Déposer le dossier".
- Je notifie mon projet et je dépose le dossier en même temps : je remplis tout le formulaire avant de cliquer sur "Déposer le dossier". Lorsque j'ai cliqué sur "Déposer le dossier", j'informe le service instructeur via la messagerie de Démarches Simplifiées que l'instruction peut débuter.

## II. Dépôt du dossier

**Si vous choisissez de déposer votre dossier ultérieurement :**

Dans ce cas, lorsque votre dossier est finalisé, n'oubliez pas d'en informer le service instructeur via la messagerie Démarches Simplifiées, afin qu'il puisse commencer l'instruction. Lorsqu'il aura pris connaissance de votre message, il passera le dossier "en instruction" et vous n'aurez plus la main pour le compléter. Si des compléments sont nécessaires, le service instructeur repassera votre dossier "en construction" pour rendre le dossier modifiable de nouveau.

### A. Propriétaire(s)

**Si l'un des propriétaires est une personne morale ou une structure distincte des personnes physiques, indiquez son nom**

Exemples : Groupement foncier, Indivision, Société...

**Si cette entité a un SIRET, indiquez le ici :**

SIRET

Dénomination

Forme juridique

**Indiquez le nom des propriétaires (personnes physiques) :**

Civilité, Prénom et NOM

Adresse

Complément d'adresse

Civilité, Prénom et NOM

Adresse

Complément d'adresse

# LBC Boisement - projet individuel

## Civilité, Prénom et NOM

## Adresse

## Complément d'adresse

## Autres cas :

Précisez ici des cas de structures spécifiques de propriété qui ne rentrent pas dans les cas précédents.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document 0 : Mandat [obligatoire sous condition]

Si le demandeur n'est pas le propriétaire, il ajoute un mandat signé de tous les propriétaires lui confiant la tâche de demandeur du Label Bas-Carbone pour le projet. Vous pouvez télécharger le modèle ci-dessus puis le convertir sous format PDF.

## Document 1 : Preuve de propriété [obligatoire]

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Preuve de propriété

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Preuve de propriété

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Preuve de propriété

## B. Parcelles concernées par le projet

### Parcelles

#### Numéro(s) de parcelles

Si plus d'une commune est concernée par le projet, ajoutez le nom de la commune.

Ex: B518, B890, D230 (Saint-Pierre) puis répétez ce champ en cliquant sur "Ajouter un élément pour « Parcelles »" et indiquez les autres parcelles concernées.

#### Destination actuelle des parcelles

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Culture agricole

Prairies

Vergers ou vignes

Fiches ou terres abandonnées ou embroussaillées

#### Numéro(s) de parcelles

## LBC Boisement - projet individuel

Si plus d'une commune est concernée par le projet, ajoutez le nom de la commune.

Ex: B518, B890, D230 (Saint-Pierre) puis répétez ce champ en cliquant sur "Ajouter un élément pour « Parcelles »" et indiquez les autres parcelles concernées.

### Destination actuelle des parcelles

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Culture agricole
- Prairies
- Vergers ou vignes
- Fiches ou terres abandonnées ou embroussaillées

### Numéro(s) de parcelles

Si plus d'une commune est concernée par le projet, ajoutez le nom de la commune.

Ex: B518, B890, D230 (Saint-Pierre) puis répétez ce champ en cliquant sur "Ajouter un élément pour « Parcelles »" et indiquez les autres parcelles concernées.

### Destination actuelle des parcelles

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Culture agricole
- Prairies
- Vergers ou vignes
- Fiches ou terres abandonnées ou embroussaillées

### Parcelles cadastrales

Indiquez l'emprise de votre projet en sélectionnant les parcelles concernées ("sélectionner les parcelles cadastrales" au niveau de la flèche en haut à gauche). Ou en utilisant la fonction "dessiner un polygone". Si les parcelles du projet sont contigües, vous pouvez tracer un unique polygone et indiquer le nom des parcelles cadastrales dans la description. Si les parcelles ne sont pas contigües, merci d'indiquer la référence cadastrale de chacune des parcelles après les avoir tracées.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 2A : Etat passé des parcelles [obligatoire]

Les projets de boisement sont éligibles si les parcelles n'étaient pas boisées ces dix dernières années : la pièce attendue est une orthophoto avec date et source, d'au moins 10 ans, avec l'emprise exacte du projet et la superposition du fond cadastral prouvant la nature non boisée de la parcelle. Vous pouvez l'obtenir sur le site <https://remonterletemps.ign.fr/>. Si vous fournissez plusieurs photos, par exemple si les parcelles sont éloignées, nous vous remercions de les placer dans un même document avec les indications de date et de localisation. Cela facilite le travail d'instruction.  
Indiquer les parcelles cadastrales en plus des parcelles forestières.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 2B : Etat actuel des parcelles [obligatoire]

La pièce attendue est une orthophoto avec date et source, de moins d'un an (ou en tout cas des plus récentes disponibles sur <https://www.geoportail.gouv.fr/> ou sur un autre moteur de recherche), avec l'emprise exacte du projet et superposition du fond cadastral prouvant la nature non boisée de la parcelle. Si vous fournissez plusieurs photos, par exemple si les parcelles sont éloignées, nous vous remercions de les placer dans un même document avec les indications

## LBC Boisement - projet individuel

de date et de localisation. Cela facilite le travail d'instruction.  
Indiquer les parcelles cadastrales en plus des parcelles forestières.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document 2C : Photographies actuelles in situ des parcelles [obligatoire]

Les pièces attendues sont des photos prises à hauteur d'homme, datées de moins d'un an avec indication des parcelles et de l'orientation. Nous attendons une photo de chaque parcelle sauf si elles sont très petites ou regroupées, afin de vérifier leur destination actuelle. Si vous fournissez plusieurs photos (plus qu'une parcelle) nous vous remercions de les coller dans un même document avec les indications de date et de localisation. Cela facilite le travail d'instruction.  
Indiquer les parcelles cadastrales en plus des parcelles forestières.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document 2D : autre document expliquant le projet [Facultatif]

## C. Le projet

### Surface totale du projet (ha)

C'est la surface totale qui sera boisée dans le cadre du projet.

### Surface totale plantée pour laquelle les réductions d'émissions sont demandées (ha)

Cette surface peut être inférieure à la précédente si vous ne calculez pas les réductions d'émissions pour certaines essences.

### Date prévisionnelle de la plantation

Indiquez les mois et les années concernées.

### Obligations liées à la région BFC

Conjointement avec la DRAAF BFC, la DREAL considère que les projets LBC proposant de planter du Douglas en-dessous de 400m d'altitude sur des stations de réserve utile en eau inférieures à 150mm ne sont plus éligibles.

Vous pouvez télécharger la note actant cette décision ci-dessous.

### Toutes les essences doivent être en adéquation avec la station

L'adéquation à la station est une condition de recevabilité du dossier. Ce document est très important car il fiabilise les calculs de réductions d'émission. Il justifie de façon argumentée l'adaptation des essences à la station, le choix de la classe de fertilité par essence, et la table de production retenue. Vous pouvez trouver un exemple de document ci-dessous.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document 3 : Attestation d'adéquation à la station et justification de la classe de fertilité [obligatoire]

Ce document n'est pas à remplir mais il constitue un bon guide du niveau d'exigence associé à ce document.

### Détails du projet

#### Essence plantée

Merci d'indiquer le genre et l'espèce (ainsi que le cultivar pour le peuplier).

## LBC Boisement - projet individuel

### **Cette essence est-elle comptabilisée pour le calcul des Réductions d'Emissions ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Pourcentage de la surface totale du projet représentée par cette essence**

### **Densité**

Indiquez la densité en nombre de plants/ha. La densité minimale prévue par les arrêtés MFR doit être respectée. Les arrêtés régionaux sont disponibles ici :

<https://agriculture.gouv.fr/materiels-forestiers-de-reproduction-arretes-regionaux-relatifs-aux-aides-de-letat-linvestissement>

- Pour les essences de diversification : indiquez le nombre total de plants du projet.

- Pour les essences ne respectent pas les densités minimales, justifiez.

### **Classe de fertilité retenue**

Si vous comptabilisez cette essence dans les réductions d'émission, précisez ici la classe de fertilité. Indiquez aussi l'étendue des classes de fertilité existantes pour la table de production choisie. Exemple : si la classe de fertilité choisie est 2 et qu'il en existe 3 allant de 1 à 3, indiquez : 2 [1/2/3].

### **Equivalent de la classe de fertilité**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Très faible

Faible

Moyenne

Forte

Très forte

### **Ressource bibliographique pour la table de production de cette essence**

Merci d'indiquer les références de la table ainsi que la page si vous fournissez un document long. N'indiquez pas de formule de renvoi du type "cf document x".

### **Essence plantée**

Merci d'indiquer le genre et l'espèce (ainsi que le cultivar pour le peuplier).

### **Cette essence est-elle comptabilisée pour le calcul des Réductions d'Emissions ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Pourcentage de la surface totale du projet représentée par cette essence**

## LBC Boisement - projet individuel

### Densité

Indiquez la densité en nombre de plants/ha. La densité minimale prévue par les arrêtés MFR doit être respectée. Les arrêtés régionaux sont disponibles ici :

<https://agriculture.gouv.fr/materiels-forestiers-de-reproduction-arretes-regionaux-relatifs-aux-aides-de-letat-investissement>

- Pour les essences de diversification : indiquez le nombre total de plants du projet.
- Pour les essences ne respectent pas les densités minimales, justifiez.

### Classe de fertilité retenue

Si vous comptabilisez cette essence dans les réductions d'émission, précisez ici la classe de fertilité. Indiquez aussi l'étendue des classes de fertilité existantes pour la table de production choisie. Exemple : si la classe de fertilité choisie est 2 et qu'il en existe 3 allant de 1 à 3, indiquez : 2 [1/2/3].

### Equivalent de la classe de fertilité

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Très faible
- Faible
- Moyenne
- Forte
- Très forte

### Ressource bibliographique pour la table de production de cette essence

Merci d'indiquer les références de la table ainsi que la page si vous fournissez un document long. N'indiquez pas de formule de renvoi du type "cf document x".

### Essence plantée

Merci d'indiquer le genre et l'espèce (ainsi que le cultivar pour le peuplier).

### Cette essence est-elle comptabilisée pour le calcul des Réductions d'Emissions ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

### Pourcentage de la surface totale du projet représentée par cette essence

### Densité

Indiquez la densité en nombre de plants/ha. La densité minimale prévue par les arrêtés MFR doit être respectée. Les arrêtés régionaux sont disponibles ici :

<https://agriculture.gouv.fr/materiels-forestiers-de-reproduction-arretes-regionaux-relatifs-aux-aides-de-letat-investissement>

- Pour les essences de diversification : indiquez le nombre total de plants du projet.
- Pour les essences ne respectent pas les densités minimales, justifiez.

### Classe de fertilité retenue

Si vous comptabilisez cette essence dans les réductions d'émission, précisez ici la classe de fertilité. Indiquez aussi

## LBC Boisement - projet individuel

l'étendue des classes de fertilité existantes pour la table de production choisie. Exemple : si la classe de fertilité choisie est 2 et qu'il en existe 3 allant de 1 à 3, indiquez : 2 [1/2/3].

### Equivalent de la classe de fertilité

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Très faible

Faible

Moyenne

Forte

Très forte

### Ressource bibliographique pour la table de production de cette essence

Merci d'indiquer les références de la table ainsi que la page si vous fournissez un document long. N'indiquez pas de formule de renvoi du type "cf document x".

### Documents 4 : Table(s) de production [obligatoire]

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Table(s) de production

Si vous utilisez une table pour plusieurs essences, ne la chargez qu'une fois.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Table(s) de production

Si vous utilisez une table pour plusieurs essences, ne la chargez qu'une fois.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Table(s) de production

Si vous utilisez une table pour plusieurs essences, ne la chargez qu'une fois.

### Ces essences figurent-elles dans l'arrêté MFR régional ?

Les arrêtés régionaux sont disponibles ici:

<https://agriculture.gouv.fr/materiels-forestiers-de-reproduction-arretes-regionaux-relatifs-aux-aides-de-letat-linvestissement>

Si une essence ne figure pas dans l'arrêté, le choix de cette essence doit être justifié.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Non aucune

Oui toutes

### La DREAL mentionne-t-elle des recommandations spécifiques concernant le projet ?

L'annexe de l'article R. 122-2 du code de l'environnement soumet à une évaluation environnementale au cas par cas les projets de boisement dont la surface est supérieure à 0,5 ha. Cette décision relève de l'autorité environnementale.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

# LBC Boisement - projet individuel

Copie de l'arrêté préfectoral portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122.3 du code de l'environnement.

## Gestion durable des plantations

Le propriétaire s'engage à doter ses parcelles d'un document de gestion durable pour sa future plantation.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Le propriétaire s'engage à rédiger un document de gestion durable dans les 12 mois qui suivent la réception des travaux de plantation OU
- S'il est déjà propriétaire forestier, à rédiger un avenant à son document actuel de gestion durable pour la prise en compte du projet.

## D. Calcul des co-bénéfices

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 6 : Tableur de calcul des co-bénéfices [obligatoire]

Merci de télécharger et remplir un tableau des co-bénéfices associés à votre projet à l'appui des chiffres ci-dessous.

#### Co-bénéfice socio-économique (%)

#### Co-bénéfice préservation des sols (%)

#### Co-bénéfice biodiversité (%)

#### Co-bénéfice eau (%)

Si votre projet ne se situe pas à proximité d'une source d'eau (mare, ruisseau, etc.), vous pouvez indiquer NA et non pas 0.

## E. Rabais à intégrer au calcul des réductions d'émission

### 0. Additionnalité : Quelles aides publiques sont mobilisables pour ce projet ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Il existe des aides publiques pour le boisement que le porteur de projet sollicite en partie ou totalement.
- Il existe des aides publiques pour le boisement que le porteur de projet ne sollicite pas.
- Il n'existe aucune aide publique pour le boisement que le porteur de projet ne pourrait solliciter.

### 0. Additionnalité : si le porteur de projet sollicite des aides : expliquer

S'il existe des aides et que le porteur de projet les sollicite (en partie ou totalement), expliquer pourquoi et expliciter le montant ainsi que la part de ce montant par rapport au montant total du projet. Merci d'exprimer ce rapport en %.

### 1. Analyse de la VAN du projet

Comparaison de la valeur actuelle nette du projet avec celle du scénario de référence

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Le demandeur ne fait pas d'analyse économique : un rabais de 20% est appliqué

## LBC Boisement - projet individuel

- Le demandeur fait une analyse économique, il n'y a pas de rabais au titre de l'additionnalité.

### **?VAN = VAN 2 – VAN 1 =**

Merci de reporter la valeur inscrite au niveau du tableau de calcul des réduction d'émission au niveau de l'onglet "VAN". Cette valeur est calculée en euros.

### **Coût total des travaux de plantation (et d'entretien) en euros (TTC)**

### **2. Avez-vous fourni un document permettant de justifier la table de production et le niveau de fertilité de chaque essence ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui : j'ai joint au dossier une attestation signée par un professionnel et démontrant le niveau de fertilité pour chaque essence (document 3), aucun rabais n'est appliqué.
- Non : ne connaissant pas la classe de fertilité, j'ai choisi un niveau de fertilité moyen et un rabais de 10 % est appliqué.

### **3. Risques d'incendies : le projet est-il situé dans une commune exposée au risque d'incendie ?**

C'est le cas :

1) si votre commune se situe dans l'un de ces départements (en application de l'article L133-1 du code forestier) : Corse du Sud (2A), Haute-Corse (2B), Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84), Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82), Ardèche (07), Drôme (26), Charente (16), Charente-Maritime (17), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86).

2) Si un document de type DDRM (dossier départemental sur les risques majeurs), PDPFCI (Plan départemental de protection des forêts contre les incendies) ou PRDFCI (Plan régional de protection des forêts contre les incendies) a été adopté dans votre commune.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Non
- Oui - Risque négligeable
- Oui - Risque faible à très faible : un rabais de 5% est appliqué
- Oui - Risque moyen : un rabais de 10% est appliqué
- Oui - Risque fort à très fort : un rabais de 15% est appliqué

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Document 7 : joindre ici le document qui précise le niveau de risque incendie dans la commune [obligatoire sous condition]

Il s'agit d'une copie des pages du PDPFCI (Plan départemental de protection des forêts contre les incendies) ou PRDFCI (Plan régional de protection des forêts contre les incendies) s'il y a un risque incendie, du DDRM (dossier départemental sur les risques majeurs) s'il comporte un volet incendie, etc.

Merci de pointer la ou les villes impliquée(s) dans le projet sur la carte afin de faciliter l'instruction.

### **4. Risques généraux difficilement maîtrisables**

Pour tenir compte des risques généraux difficilement maîtrisables, (scolytes, ravageurs, maladies, tempête...), un rabais de 10% est automatiquement appliqué aux réductions d'émissions générables par le projet.

## **F. Quantification des réductions d'émissions générables par le projet**

#### REA "forêt" après rabais

Réductions d'émissions anticipées "forêt" : indiquez ici le nombre de tonnes de CO2 (tCO2) APRES rabais qui figure dans la case G16 de l'onglet REE du tableau.

#### REA "produits" après rabais

Réductions d'émissions anticipées "produits" : indiquez ici le nombre de tonnes de CO2 (tCO2) APRES rabais qui figure dans la case I16 de l'onglet REE du tableau.

#### REA "substitution" après rabais

Réductions d'émissions anticipées "Substitution" : indiquez ici le nombre de tonnes de CO2 (tCO2) APRES rabais qui figure dans la case K16 de l'onglet REE du tableau.

#### Total des réductions d'émissions après rabais

Indiquez ici le nombre total de tonnes de CO2 (tCO2) qui figure dans la case L16 de l'onglet REE du tableau.

## G. Récapitulatif des engagements du demandeur

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ce document récapitule les documents dont le propriétaire doit prendre connaissance et les engagements les plus importants, en particulier celui de conserver l'état boisé durant 30 ans et de rédiger un document de gestion durable dans les 12 mois à compter de la date de réception des travaux.

## H. Informations supplémentaires

#### Souhaitez-vous ajouter des informations supplémentaires ?

#### Souhaitez-vous ajouter des pièces justificatives supplémentaires ?

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier